



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 64673

Texte de la question

Mme Joëlle Huillier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la politique de la France à l'égard du conflit israélo-palestinien. Le Président de la République et le Gouvernement ont affirmé à plusieurs reprises la position française : garantir le droit à la sécurité d'Israël, parvenir à sa coexistence avec un État palestinien viable et assurer la protection de tous les civils. Les événements des derniers mois (tirs de roquettes depuis la bande de Gaza, poursuite de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, plus de 2 000 civils tués dans le cadre de l'opération « bordure protectrice ») ont montré que ces principes de notre diplomatie étaient loin d'être réalisés. Elle souhaite connaître les initiatives concrètes de la France pour favoriser la paix au Proche-Orient, laquelle passe notamment par la levée du blocus, la démilitarisation de la bande de Gaza et l'arrêt de la colonisation israélienne dans les Territoires palestiniens.

Texte de la réponse

La France engage les parties à reprendre les pourparlers au Caire afin de traiter la situation sur le fond. L'important désormais est de parvenir à une solution durable qui empêche que la crise ne se reproduise à la première occasion. Pour être durable, un accord de cessez-le-feu doit répondre aux besoins légitimes des Palestiniens en termes de levée du blocus et d'Israël en termes de sécurité, tout en accompagnant le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. La France se tient prête, avec ses partenaires européens, à contribuer aux solutions qui seront trouvées dans le cadre d'un tel accord, notamment par la réactivation et l'extension de la mission de contrôle aux frontières EUBAM Rafah. La France a condamné les récentes annonces du gouvernement israélien en matière de colonisation et appelé ce dernier à revenir sur sa décision. Depuis la publication des lignes directrices de l'Union Européenne excluant les colonies du bénéfice des programmes européens, entrées en vigueur en janvier dernier, la France a pris des mesures concrètes pour réagir aux progrès de la colonisation. Elle a mis en ligne le 24 juin, dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site du ministère des affaires étrangères, des informations qui soulignent les risques juridiques, économiques et réputationnels liés à la poursuite d'activités économiques et financières dans les colonies israéliennes. Enfin, la France rappelle la nécessité et l'urgence de relancer un processus politique en vue d'apporter une solution définitive au conflit israélo-palestinien, dont les paramètres généraux sont connus.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Huillier](#)

Circonscription : Isère (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64673

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 7914

Réponse publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8596